



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Nice, le 7 octobre 2010

Le Recteur  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les  
Chefs d'Établissements  
s/c de Messieurs IA/DSDEN des  
Alpes Maritimes et du Var

### Rectorat

Délégation académique à  
l'éducation aux médias  
d'information  
(DAEMI)

Dossier suivi par  
Jacqueline Quéhen  
Déléguée académique  
Téléphone  
06 09 53 92 06  
Courriel  
clemi@ac-nice.fr

53, avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Objet : Concours et Journée audio-visuelle académique

Dans sa mission d'éducation aux médias, la Délégation à l'éducation aux médias d'information (DAEMI) œuvre afin de faire acquérir aux élèves les outils d'une analyse critique des médias. La pratique des techniques médiatiques y joue un rôle important.

Il existe, dans l'Académie, de nombreuses initiatives de journaux télévisés, ou radios scolaires, ou montages audio-visuels, qui méritent d'être valorisées. C'est pourquoi la DAEMI organise un concours pour mettre en lumière ces réalisations audio-visuelles.

Le concours s'adresse à tous les élèves, de la maternelle au lycée en y incluant le post-baccalauréat. Il a pour objet d'encourager les actions audio-visuelles dans les classes. La journée de clôture et de remise des récompenses se déroulera le vendredi 27 mai 2011 à la villa Arson de Nice. Le jury présent à cette journée pourra également être sollicité par les participants.

Les documents joints en annexe fournissent l'ensemble des éléments permettant la participation au concours. La DAEMI reste votre interlocuteur sur le dossier.

Je vous invite à diffuser largement ces informations auprès de vos enseignants afin que la participation des établissements soit de qualité.

Je vous remercie par avance pour l'effort consenti.

Christian NIQUE

## **ANNEXES**

- 1 – Règlement du concours JAVA**
- 2 – Informations complémentaires**
- 3 – Formulaire d'inscription**
- 4 – Fiche d'accompagnement**



# 1 – Règlement du concours

## JAVA 2011

### Article 1

Le CLEMI Nice organise pour l'année scolaire 2010-2011 un concours audio visuel académique ouvert à toutes les classes des écoles maternelles ou élémentaires, des collèges et des lycées. Le thème est librement choisi par les participants.

### Article 2

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 15 avril 2011, les travaux pourront être envoyés jusqu'au lundi 9 mai 2011.

La remise des prix aura lieu *exclusivement* le vendredi 27 mai 2011 à Nice à la Villa Arson, lors de la journée audiovisuelle académique à laquelle seront conviés tous les participants, élèves, équipes d'enseignement et d'éducation. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement.

### Article 3

Le jury sera composé de personnalités du monde de l'Éducation, de la presse et de l'audio-visuel. Il sera présidé par Monsieur le Recteur de l'Académie de Nice.

Les critères de sélection porteront sur la pertinence et l'intérêt du sujet choisi et l'implication des élèves. La qualité technique et artistique de la production sera également prise en compte.

Les prix seront attribués par niveau d'enseignement (primaire ; collège ; lycée ; autre participant). La liste des lots correspondant à la dotation des différents prix est publiée sur le site du CLEMI académique.

### Article 4

L'envoi final devra obligatoirement comporter :

- la réalisation d'une durée maximale de 10 minutes : photos (diaporama) ou vidéo
- le formulaire d'inscription et la fiche d'accompagnement dûment remplis

Les réalisations ne seront pas renvoyées aux participants.

### Article 5

Les supports :

Cassettes (Digital 8 ou mini DV) ou DVD Vidéo, ou DVD de données avec fichier avi, ou diaporamas en PPT (PowerPoint) ou ODF (Open Office)

### Article 6

Les travaux présentés devront obligatoirement avoir été réalisés par des élèves de la classe inscrite au concours.

### Article 7

Les participants autorisent le CLEMI à projeter leurs travaux lors de la remise des prix et à utiliser ultérieurement les réalisations à des fins documentaires non-commerciales. Il est impératif de demander aux parents de signer une autorisation pour filmer ou photographier les élèves à cette fin.

### Article 8

Le CLEMI attire l'attention des responsables de projet sur la réglementation pour l'usage de la musique et des images dont les droits ne sont pas libres, et engage les participants à se mettre en conformité avec la loi française. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige.

### Article 9

Les formateurs du CLEMI peuvent être sollicités pour aider une classe à finaliser son projet.

### Article 10

Le CLEMI se réserve tout droit de modification, report ou annulation du présent concours.

### Article 11

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



## 2 – Informations complémentaires

# JAVA 2011

### Objectifs de l'action

- Développer l'utilisation des moyens audio-visuels en milieu scolaire et périscolaire pour mieux comprendre les démarches des médias d'information.
- Inciter les élèves à prendre du recul par rapport aux langages audiovisuels et à mieux comprendre les spécificités de chacun d'entre eux.
- Apporter une aide orientée aux classes qui s'investissent dans une démarche pédagogique en liaison avec les médias d'information et les techniques audiovisuelles.
- Proposer aux enseignants un espace de réflexion et d'échanges sur les questions liées à l'usage des médias audiovisuels.

### Programme prévisionnel de la journée audio visuelle académique

9 h 00 Accueil des participants ( enseignants en poste et/ou en formation) et ouverture de la journée

9 h 30 Projection : Panorama des réalisations

10 h 30 Colloque : L'éducation à l'image, une nécessité citoyenne

11 h 30 Clôture de la matinée

12 h 00 Repas

13 h 30 Accueil des participants de l'après-midi (représentants des classes participantes) et mise en place

14 h 00 Projection : Panorama des réalisations

14 h 30 Table ronde sur les travaux réalisés et interventions :  
- la webradio, un média attrayant, gratuit, formateur  
- le rapport de l'image au réel

15 h 30 palmarès et remise des prix

16 h 30 Clôture de la journée

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## AU CONCOURS AUDIO VISUEL CLEMI

La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2011

Retour

- par courrier

DAEMI « Concours audio-visuel » ,  
Rectorat de Nice - 53 Av Cap de Croix  
06181 NICE Cedex 2

- ou par courriel

[clemi@ac-nice.fr](mailto:clemi@ac-nice.fr) ou [nicolas.lorenzelli@ac-nice.fr](mailto:nicolas.lorenzelli@ac-nice.fr)

### L'ETABLISSEMENT

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél :

Mél :

### LES REALISATEURS

La classe :

Le nombre d'élèves concernés :

La répartition des responsabilités :

Le responsable du projet

Nom :

Téléphone :

courriel :

### LE DOCUMENT AUDIO VISUEL

Film vidéo     Diaporama    (cocher la case appropriée)

Durée prévue (en minutes) :

Sujet ( titre ou thème)

### ENGAGEMENT DE PARTICIPATION ET DE RESPECT DU REGLEMENT

Je déclare avoir lu et compris les règles et conditions de participation exposées sur le présent formulaire et m'engage à les respecter.

Date

Signature de l'enseignant /  
du responsable du projet

